

Annexe 2 : Charte de qualité des ludothèques françaises (ALF – Juin 2003)

PRÉAMBULE

Adoptée par l'assemblée générale du 21 mars 2003, la charte de qualité des ludothèques est désormais un cadre de référence pour toutes les ludothèques françaises.

Tout en précisant l'identité de la structure ludothèque, la charte de qualité des ludothèques est à caractère incitatif. Elle détermine ce vers quoi les ludothèques doivent tendre pour aller vers plus de professionnalisme et plus de qualité, et par conséquent une meilleure reconnaissance.

Attention ! Les différents éléments contenus dans la charte ne sont en aucun cas des normes, avec l'obligation d'application que comporte une norme.

Cette charte de qualité est le résultat de réflexions, de débats et d'écritures menés depuis 1997, dans le réseau des ludothèques, avec la participation de ludothécaires volontaires de 15 régions françaises, à savoir 408 personnes. Le croisement des données recueillies sur chaque région a été ensuite finalisé par une commission de délégués des associations régionales, soit 27 ludothécaires réunis pendant 3 jours en 2002 à La Rochelle.

Expérimentée au Québec autour de la reconnaissance de métiers sociaux nouveaux, la méthodologie employée pour élaborer cette charte de qualité a fait appel à l'analyse de la pratique quotidienne, aux réalités concrètes dans les échanges et a sollicité chaque participant. Toutes les décisions ont été prises par consensus, excepté dans la phase finale où le vote a parfois été nécessaire. Dans le cadre de l'analyse institutionnelle, la technique appelée « du groupe nominal » a été ici adaptée au contexte. Initié et supervisé par Denise Garon, psychopédagogue québécoise, ce travail a été dirigé et animé par Alice Lucot, déléguée nationale de l'ALF.

Le résultat se présente sous la forme de 11 thèmes généraux couvrant toutes les composantes de la ludothèque, avec la déclinaison sous chacun des thèmes de 10 critères objectifs de qualité s'y rapportant.

De même que pour la conception, l'application de cette charte de qualité relève d'un processus dynamique et progressif. Il doit aboutir à une libre appropriation de cet outil par les ludothécaires pour autoévaluer leur travail, mais aussi pour négocier des moyens vis à vis des pouvoirs publics et des employeurs. La charte de qualité part de l'existant, elle se veut fédérative, ouverte, et en même temps elle a l'ambition d'aller de l'avant.

Construite par les ludothécaires (tout statut, toute fonction et tout grade confondus, bénévoles et salariés ensemble), elle a été pensée en fonction du ludothécaire, de l'utilisateur de la ludothèque et de la structure ludothèque. Elle concerne tous les types de ludothèques et tous les ludothécaires. Elle énonce les critères de qualité à rencontrer et sur certains critères elle précise les aspects à observer.

Cette charte de qualité sera évolutive dans le temps. Une grille d'auto-évaluation, réalisée ultérieurement, y sera jointe. Elle devra énumérer systématiquement les aspects à observer et à mesurer. Elle pourra donner des pistes et des recommandations.

La formulation des principales conditions d'exercice d'une profession est une responsabilité qui revient naturellement à ceux qui vivent quotidiennement au cœur de l'action. C'est pourquoi l'ALF s'est investie dans cette vaste entreprise pendant plusieurs années afin que, pour les ludothèques, ce soit le milieu lui-même qui se donne des critères de qualité.

1 - ETHIQUE ET ROLE D'UNE LUDOTHEQUE

- Avoir le jeu et le jouet au centre de tout projet et de toute action entreprise en ludothèque.
Promouvoir l'activité ludique et faire partager le plaisir de jouer.
Favoriser et promouvoir le jeu libre (libre choix du matériel, de son utilisation et de ses partenaires de jeu), savoir être non interventionniste, respecter le jeu et le non-jeu.
Savoir jouer avec les jeux, les présenter, transmettre les règles et les adapter aux différents publics (âges, handicaps...) et aux différentes situations.
Etre garant des règles des jeux, de la règle du lieu et être vigilant sur le respect entre joueurs.
Valoriser le patrimoine ludique en possédant des jeux de différentes époques et de différentes cultures.
Permettre aux adhérents d'expérimenter une grande diversité de jeux pour favoriser l'esprit critique.
Préserver le jeu des récupérations pédagogiques, thérapeutiques, commerciales, idéologiques...
Etre vigilant à maintenir la neutralité du lieu ludothèque.
S'informer sur les conditions de fabrication des jeux et jouets.

2 - PROJET de la création de la ludothèque aux actions à plus ou moins long terme

Faire un diagnostic préalable : étude du milieu et des besoins.
Définir les objectifs à atteindre (généraux, spécifiques, à court et long terme...) ainsi que les priorités.
Déterminer les actions à réaliser et établir un échéancier.
Définir et rechercher les moyens nécessaires (humains, financiers, matériels...).
Analyser la faisabilité des actions.
Rédiger un projet cohérent en adéquation avec le diagnostic et comportant les différentes étapes de réalisation et le budget.
Savoir présenter et défendre son projet.
Mener et maîtriser les actions correspondant aux objectifs visés.
Prévoir des évaluations en cours d'action (à moyen et long terme) pour réajuster si nécessaire.
Prévoir des temps de concertation avec les différents acteurs responsables du projet ainsi qu'un bilan.
Réaliser une évaluation quantitative et qualitative.

3 - PARTENARIAT

Affirmer son identité ludothèque vis à vis des partenaires.
Participer activement au réseau des ludothèques, développer les échanges et mettre en place des actions communes. Etre affilié au réseau national des ludothèques.
Identifier les partenaires (institutionnels et associatifs) potentiels sur le secteur géographique d'implantation, connaître leur fonctionnement et leurs missions.
Se faire connaître auprès de ces partenaires potentiels en entrant en relation avec les diverses institutions et structures de l'environnement de la ludothèque.
Identifier les différents financeurs possibles, leurs domaines d'intervention et leurs exigences.
Avoir connaissance des orientations et des choix politiques des collectivités territoriales (communes, départements, régions).
Connaître l'environnement socioculturel, éducatif et se situer dans la complémentarité.
Développer des partenariats avec d'autres structures en construisant des projets communs ou en participant à des activités qu'elles mettent en place.
Etablir des liens, voire des partenariats, avec les professionnels du jeu et du jouet (créateurs, distributeurs, fabricants...).
Définir la place et les actions de chacun dans le partenariat.

4 - EQUIPE

Avoir du personnel salarié diplômé.
Avoir du personnel en nombre suffisant en fonction du projet et des activités.
Avoir du personnel qualifié dans les domaines d'activités exercées.
Définir les rôles, les tâches et les responsabilités de chacun.
Favoriser la complémentarité des compétences et la mixité.
Adhérer au projet de la ludothèque.
Créer une dynamique d'équipe et motiver le personnel.
Participer à des actions de formation continue dans les domaines du jeu, du jouet et des ludothèques.
Avoir des réunions d'équipe régulières.
Favoriser la stabilité de l'équipe.

5 - TYPES DE SERVICES OFFERTS

Prêt gratuit/payant.
Jeu libre sur place.
Jeu sur place animé.
Organisation de manifestations et création d'animations thématiques autour du jeu et du jouet.
Animation de jeux en extérieur et dans d'autres structures.
Atelier de fabrication et de création de jeux.
Documentation, information, conseil concernant le jeu (choix, utilisation, intérêt...)
Formation sur le jeu, le jouet et l'activité ludique, accueil de stagiaires, de porteurs de projets.
Ludobus et autres services itinérants.
Tests de jeux et jouets.

6 - LOCAUX/ESPACES

- Avoir des locaux réservés uniquement à la ludothèque et disposer d'un espace extérieur de jeu.
Avoir une superficie suffisante en fonction des activités et des publics accueillis.
Avoir les types de locaux nécessaires pour le fonctionnement de la structure (locaux pour l'accueil du public, locaux techniques, administratifs, sanitaires...)
Faciliter l'accès de la ludothèque aux publics : proximité des lieux d'habitation, transports en commun, parking...
Avoir des locaux accessibles à tous (fauteuils roulants, landaus, etc...)
Avoir des locaux clairs, insonorisés, isolés, aérés...
Respecter les règles de sécurité et d'hygiène.
Aménager les espaces ouverts au public en fonction des âges, des types d'activités et des services offerts.
Avoir du mobilier modulable et fonctionnel, adapté aux différents publics, aux jeux, aux activités.
Avoir des locaux attrayants (couleurs, éléments décoratifs, esthétique du mobilier, propres, rangés ...).

7 - FONDS DE JEUX/JOUETS

- Avoir une bonne connaissance matérielle, technique, psychologique, pédagogique, historique, culturelle des jeux et jouets et actualiser ses connaissances.
- Avoir du matériel ludique diversifié, en quantité suffisante en fonction des projets, des

activités et des publics accueillis.
Proposer du matériel ludique conforme aux normes de sécurité.
Avoir des jeux et jouets en bon état, complets, bien conditionnés et propres.
Préparer la mise en service des jeux et jouets : protection, cotation, inventaire, enregistrement, marquage, apprentissage...
Utiliser une classification commune aux ludothèques pour analyser le matériel ludique.
Utiliser une méthode de rangement des jeux et jouets adaptée aux publics (repérage simple et accessibilité).
Gérer le stock de jeux et jouets de l'achat à la mise hors service (connaissance de l'état du stock, renouvellement régulier...).

Faire connaître, promouvoir et valoriser tous les éléments du fonds de jeux/jouets.

Connaître les différents réseaux de fabrication, d'édition, de distribution du matériel ludique et les auteurs de jeux.

8 - FONCTIONNEMENT

Avoir un règlement intérieur.

Avoir des jours et heures d'ouverture réguliers adaptés aux publics visés et aux projets.

Etablir un emploi du temps : ouverture aux publics, accueil des collectivités, interventions extérieures, manifestations, rangement, entretien...

Avoir des tarifs (adhésion, prêt) accessibles à tous.

Avoir des temps spécifiques et suffisants pour la sélection, la découverte, l'apprentissage, la préparation et la gestion du matériel ludique, l'aménagement des lieux...

Avoir une gestion rigoureuse et statistique de la fréquentation des publics, des prêts, des adhésions...

Avoir une adéquation entre projets et budgets et réaliser un rapport annuel d'activités.

Avoir connaissance de la législation en vigueur (locaux, publics, activités...).

Assurer ou participer à la gestion administrative et financière de la structure ainsi qu'à la gestion du personnel.

Etre équipé de matériel informatique permettant une bonne gestion de la structure.

9 - PUBLIC(S)

Accueillir les différents publics sans discrimination d'âges, de cultures, de handicaps...

Favoriser les rencontres et les échanges entre ces publics.

Etre à l'écoute des attentes des différents publics et savoir s'adapter à leurs demandes.

Avoir des connaissances sur le développement de l'enfant, la psychologie de la personne, les particularités des publics spécifiques.

Respecter le rythme et les compétences des publics dans leur appropriation du jeu.

Responsabiliser le public dans l'utilisation du jeu et du lieu.

Permettre aux joueurs le partage des connaissances et des savoir-faire concernant les jeux.

Favoriser la relation parents/enfants par la pratique du jeu.

Aller à la rencontre de nouveaux publics.

Favoriser l'implication des adhérents dans la vie de la ludothèque.

10 - ACCUEIL

Avoir une personne disponible pour l'accueil.

Avoir un point d'accueil identifié et aménagé pour l'accueil.

Etre disponible et avoir une attitude accueillante. Présenter les règles de vie et le fonctionnement de la ludothèque.

Avoir une bonne connaissance du public pour personnaliser l'accueil.
Aménager l'espace, sélectionner et préparer les jeux en fonction des publics attendus.
Etre attentif à ce qui se passe, observer et créer les conditions permettant à chacun de trouver sa place dans le respect des autres.
Faire preuve de souplesse en s'adaptant au cas par cas tout en faisant respecter le règlement intérieur.
Savoir écouter sans jugement et rester discret.
Avoir le souci de rester dans son rôle de ludothécaire et, en fonction des demandes, orienter vers d'autres professionnels.

11 - COMMUNICATION

Se donner une identification spécifique (nom, logo...).
Savoir présenter la ludothèque et son fonctionnement.
Diffuser une plaquette de présentation de la ludothèque et de son fonctionnement.
Avoir une bonne signalisation permettant de localiser la ludothèque.
Afficher diverses informations sur le fonctionnement à l'entrée et à l'intérieur de la ludothèque.
Figurer dans les répertoires accessibles au public sous la dénomination ludothèque et dans les répertoires professionnels. Etre équipé d'outils de communication (téléphone, fax, internet...).

Entretenir des relations régulières avec les médias, les financeurs et les partenaires.
Organiser des manifestations ouvertes à tous et participer aux événements de la vie locale dans le but de promouvoir la ludothèque.
Informers des manifestations par des supports particuliers tels que des affiches, tracts....
Archiver et mettre à disposition la mémoire des événements de la vie de la ludothèque (articles de presse, photos...).

.